

PRÉFECTURE DE L'OISE

Direction de la réglementation,
des libertés publiques
et de l'environnement
Bureau de l'environnement

**CELLULE DE CONCERTATION SUR L'IMPLANTATION
DES RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE MOBILE**

Compte rendu de la réunion du 14 novembre 2008

Participaient à cette réunion, présidée par Mme Mireille Auregan, chef du bureau de l'environnement :

- Mme Murielle Martin, direction départementale de l'équipement
- M. Didier Malé, membre du ROSO
- Mme Marie-Louise Falampin, service départemental de l'architecture et du patrimoine
- M. Michel Balleux, direction départementale de l'agriculture et de la forêt
- M. Thierry Fouan, M. Serge Meley, M. Patrice Pierret, M. Etienne Frossard, M. S Beruel et M. Xavier Bluy , pour Orange France
- M. Vong Sananikone pour Bouygues Telecom
- Mlle Fanny Thieriot, bureau de l'environnement, secrétariat de l'instance

Etaient excusés :

- M. le sous-préfet de Senlis
- M. Benoît André, pour SFR
- M. Jean-Marie Duval, direction départementale des affaires sanitaires et sociales
- M. Frédéric Bince, direction régionale de l'environnement, a fait part de ses observations par messagerie le 12 novembre 2008
- Mme Solange Duchardt, Parc naturel régional Oise Pays de France
- M. Lucien Bouchez, maire d'Haudivillers, représentant l'Union des maires
- M. Bertrand Brassens, conseiller général

ORANGE

1. **Cauvigny** - Lieu dit "Porte de Bury" Site n° 19383A1

Rehausse de 3 m d'un pylône existant de 25 m appartenant à Bouygues Telecom

Mme Falampin indique que l'architecte des bâtiments de France estime que les vues depuis le village sont insuffisantes. Il souhaite que les photographies soient prises à cette période de l'année.

M. Balleux souligne que le pylône n'est pas visible du centre du village.

L'instance fait remarquer qu'il y a une incohérence sur la hauteur de la rehausse. Elle souhaite savoir si la hauteur est de 3 ou de 5 m.

L'opérateur précise que la rehausse prévue est de 3 m et qu'il y a eu une erreur de saisie dans le dossier.

L'instance demande des photographies complémentaires pour les vues 4 et 8

Avis de la commission : *L'opérateur a communiqué les photographies le 17 novembre 2008. Les membres de l'instance ont émis un avis favorable. Toutefois l'avis sera confirmé lors de la prochaine instance téléphonie dès que le bureau de l'environnement sera informé de l'avis définitif de l'architecte des bâtiments de France.*

2. **BIERMONT** - Lieu dit Les Prés Gombeaux Site n° 18667A1

Implantation d'antennes sur un pylône existant appartenant à SFR, sous les antennes existantes

Avis de la commission : **Avis favorable**

3. **AVRICOURT** - Terrain communal Site n° 19791-A1

Implantation d'un pylône tubulaire de 30 m

M. Malé précise qu'un pylône treillis sera s'intégrerait mieux qu'un monotube.

L'instance souhaite que la hauteur n'excède pas 25 m. L'opérateur répond que la hauteur de 30 m est nécessaire pour une bonne couverture radio et ajoute que les opérateurs ont une obligation de couvrir les axes routiers.

Par ailleurs, le pylône tubulaire est un souhait du maire qui demande également une implantation éloignée des villes.

L'instance demande des photomontages supplémentaires notamment pour les vues 3 et 6 avec un pylône treillis et sans les feuilles des arbres.

Avis de la commission : *L'opérateur a communiqué les photographies le 14 novembre 2008. Les membres de l'instance ont émis un avis favorable. Toutefois l'avis sera confirmé lors de la prochaine instance téléphonie dès que le bureau de l'environnement sera informé de l'avis définitif de l'architecte des bâtiments de France.*

4 LE MESNIL-EN-THELLE

Site n°17762A1

Modification d'un site existant - Rehausse de 3,50 m

Dossier examiné le 11 juillet et le 12 septembre 2008

M. Malé précise que le pylône sera plus visible avec la rehausse et s'interroge sur la possibilité d'implanter les antennes sur la ligne à haute tension.

L'opérateur n'avait pas l'avis du maire lors de l'instance. Il précise, en outre, que la population serait plus inquiète dans le cas d'une implantation d'un deuxième pylône sur un autre terrain.

L'opérateur précise que l'installation du pylône ne peut pas se faire sur la ligne à haute tension car elle est trop éloignée du site à couvrir.

Avis de la commission : *L'opérateur a transmis le courrier daté du 13 novembre 2008, du maire de le-Mesnil-en-Thelle qui donne son aval pour le projet. L'opérateur doit demander l'avis de l'aviation civile pour l'aéroport de Persant Beaumont..*

5 ULLY-SAINT-GEORGES - Lieu dit Cuiller à Pot

Site n° 19382A1

Installation d'antennes panneaux, sous les antennes existantes sur un pylône appartenant à SFR

M. Bince préconise l'emploi de la couleur 7013 pour les shelters

Avis de la commission : **Favorable**

6 FRESNOY-LE-LUAT - Lieu-dit "La Montagne"

Site n° 17920A1

Installation d'antennes panneaux, sous les antennes existantes sur un pylône appartenant à Bougues Telecom

M. Bince indique qu'il n'y a pas de photos prises des installations au pied du pylône.

Aux recommandations de M. Bince sur la couleur du local technique, l'opérateur répond que la couleur grise est la couleur d'origine. Des plantations seront faites devant le site afin de cacher ce local.

Avis de la commission : **Favorable**

7 CHAMBLY - Centre commercial "les Hauts Vents"

Site n° 4608A1

Implantation d'un pylône monotube galvanisé de 25 m dans une zone industrielle

Mme Martin précise que l'article UI10 du plan local d'urbanisme de la commune interdit des constructions d'une hauteur excédant 15 m.

M. Malé souligne que la commune de Chambly est déjà très couverte.

L'opérateur indique que cette installation permettra de couvrir le centre commercial.

L'opérateur interrogera la mairie sur la possibilité de modifier l'article UI10 du PLU pour permettre l'implantation du pylône. De plus, l'instance conseille un pylône monotube en raison du mobilier de l'éclairage déjà présents.

Avis de la commission : ***Dossier à revoir. L'opérateur a transmis l'avis du maire et a modifié la hauteur du pylône.***

8 Catenoy - Usine CHEMTURA (Seveso)

Site n° C-19130 A1

Dossier examiné le 12 septembre 2008

Implantation d'un pylône tubulaire

M. Malé estime que le pylône tubulaire est trop voyant sur la photographie de la page 12.

A la question de M. Malé concernant la photo de la page 11, l'opérateur précise que les premières habitations sont à 700 m. Il indique que c'est l'ancienne gare que l'on voit sur la photo.

M. Bince préconise un pylône monotube avec antennes sous cache. Ce pylône devra avoir un accès nacelle et une échelle. Pour la couleur, l'opérateur devra prendre, le gris le plus foncé des bâtiments existants.

L'opérateur tient à préciser que le pylône sera sur la parcelle 312, en limite de propriété.

Avis de la commission : ***Favorable avec un pylône treillis et un aménagement des baies techniques***

9 CATILLON

Site n°C10-19104A1

Implantation de trois antennes peintes en tête de pylône RAL 7012.

M. Bince préconise l'utilisation de la couleur gris brun RAL 7013 pour le pylône et les antennes.

M. Balleux pense qu'un pylône treillis est plus transparent.

Mme Falampin souhaite des photomontages avec un pylône treillis notamment pour les vues 1 et 4

L'opérateur fournit l'avis du maire pendant l'instance.

L'instance demande des photomontages notamment avec un pylône treillis et sans les feuilles des arbres

Avis de la commission : ***Le dossier sera réexaminé après réception des compléments, lors de la prochaine instance.***

Suivi des dossiers

ORANGE

Candor - Ferme le Clos Marie Bonne - Lieu-dit "les Prés Pinets"

Site n° 17734-1

A la demande de Mme Falampin sur la hauteur exacte du pylône, l'opérateur répond qu'il est de 30 m.

Mme Martin apporte des précisions sur le plan de prévention des risques (PPR). En effet, lorsque le dossier a été présenté aux membres de l'instance, le PPR était en cours sur la commune, en raison d'éboulements de terrains dans le secteur. L'étude des sols a montré qu'il n'y avait aucun risque effondrement.

L'opérateur précise que les photos depuis l'église sont prises à une distance de 800 m.

Avis de la commission : **Favorable**

OGNOLLES - lieu-dit les Près de la rue brûlée
Site 16533A1

Dossier examiné le 13 juin 2008 et le 10 octobre 2008

M. Vong Sananikone précise que, Bougues Telecom a signé une convention avec la SIVOM de Guiscard qui ne lui octroie pas d'exclusivité concernant l'installation d'antennes sur le site du château d'eau d'Ognolles.

M. Fouan informe l'instance qu'Orange n'a pas pu se rendre à la réunion publique organisée par la mairie d'Ognolles. Il ajoute que la société sera présente lors d'une prochaine réunion.

Avis de la commission : **Dossier à revoir.**

CHANTILLY - Entreprise DATEM 45 avenue du général Leclerc
Site n° C6 - 11182A1
Dossier examiné le 10 octobre 2008

L'opérateur a donné l'accord du maire. Par contre, il n'a pas fourni le RAL demandé lors de la séance du 10 octobre 2008. L'architecte des bâtiments de France attend cet élément pour se prononcer.

Avis de la commission : **Dossier à revoir.**

Rappel

- ✓ Sauf cas particulier, pour les antennes et équipements sur le pylône, la couleur gris foncé est demandée : RAL 7012 – 7011 – 7037, avec une préférence pour le RAL 7012 ; pour les shelters un gris brun est souhaitable RAL 7013 – 8028
- ✓ Lorsque l'intégration paysagère souhaitée est une haie arbustive, celle-ci consistera en une plantation d'arbres ou arbustes d'essences locales.

La prochaine réunion se déroulera le vendredi 12 décembre 2008

Dépôt des dossiers : 27 novembre 2008 dernier délai

Pour le préfet,
Et par délégation
Le chef de bureau

Signé
Mireille AUREGAN